



Règlement des Etudes



Cunservatoriu di musica, ballu è arte dramaticu di Corsica
Syndicat Mixte : Collectivité de Corse, Villes d'Aiacciu et de Bastia

Résidence "Les Palmiers" – Avenue Maréchal Moncey – 20090 Aiacciu
Tél. 04 95 23 02 48

Terrasse "Paul Valéry" – Théâtre Municipal – 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 29 42

<http://www.crd.corsica/>

Table des matières

Déroulement des Etudes	3
Missions et objectifs	3
Les enseignements.....	5
Cycle Eveil – Initiation.....	5
Musique.....	6
1 ^{er} Cycle.....	6
2 ^{ème} Cycle.....	7
Parcours personnalisé de formation	8
3 ^{ème} Cycle.....	9
Synthèse Musique :	11
Danse.....	14
Cycle Eveil – Initiation	14
Initiation 2	14
1 ^{er} Cycle.....	15
2 ^{ème} Cycle.....	16
3 ^{ème} Cycle.....	17
Synthèse danse.....	19
Art dramatique.....	20
Initiation pour les 10 – 15 ans (1h30 à 2h hebdomadaires).....	20
Atelier Adultes (2h hebdomadaires)	20
Parcours Diplômant	20
1 ^{er} Cycle : Cycle de détermination.....	21
2 ^{ème} Cycle : L'enseignement des bases (1 à 2 ans).....	22
3 ^{ème} Cycle : Cycle d'Approfondissement des Acquis.....	23
3 ^{ème} Cycle : Spécialisé.....	24
Les manifestations publiques	25
Synthèse théâtre.....	25

Déroulement des Etudes

Le Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse est un établissement d'enseignement artistique spécialisé classé par le Ministère de la Culture et géré par un Syndicat Mixte regroupant la Collectivité de Corse et les villes d'Ajaccio et de Bastia.

Cet enseignement est délivré par des artiste-enseignants diplômés en musique, danse et théâtre, selon les règles en vigueur concernant les établissements d'enseignement spécialisé contrôlés par l'Etat.

Missions et objectifs

Les missions de l'établissement sont définies par les textes cadres du Ministère de la Culture : "Charte de l'Enseignement Artistique spécialisé en Musique, Danse et Théâtre" et "Schémas d'orientation" :

- ☉ Formation initiale et préprofessionnelle
- ☉ Education artistique et sensibilisation
- ☉ Production artistique (diffusion et création)
- ☉ Centre de ressources et de conseil pour la pratique amateur

Ces missions se déclinent dans le cadre des politiques culturelles définies par la Collectivité Territoriale de Corse et les villes d'Ajaccio et de Bastia.

Pôle de référence local en matière d'enseignement artistique, le Conservatoire doit donc :

- ☉ Compléter l'éducation générale de l'élève en lui apportant une formation artistique favorisant son épanouissement personnel et permettant un apprentissage de la vie artistique collective
- ☉ Mener des actions de sensibilisation et être centre de ressources pour l'accès du plus grand nombre à la musique, à la danse et au théâtre
- ☉ Encourager la curiosité, la découverte et la diversité des approches
- ☉ Inscrire l'acquisition des compétences dans la durée par l'accès à une pratique autonome
- ☉ Concilier les démarches de création et d'appropriation du patrimoine musical, chorégraphique et théâtral
- ☉ Favoriser la transversalité entre les différentes pratiques artistiques
- ☉ Favoriser et développer les pratiques amateurs afin de dynamiser la vie artistique et culturelle locale
- ☉ S'inscrire dans le réseau départemental, régional et national

Son classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental lui donne, par ailleurs, compétence pour préparer les élèves à des diplômes pré - professionnels : le Diplôme d'Etudes Musicales, Diplôme d'Etudes Chorégraphiques, Diplôme d'Etudes Théâtrales.

Au-delà des cours collectifs et individuels, c'est un lieu où les relations avec les autres sont privilégiées : stages, rencontres, débats, classes de maître, conférences, expositions...

Les pratiques individuelles et d'ensemble, la culture musicale, chorégraphique et théâtrale, s'équilibrent et s'expriment au travers d'auditions, de concerts, de spectacles ou de projets divers qui permettent à chacun de découvrir, expérimenter et partager l'émotion artistique avec d'autres.

Règlement des Etudes

Conformément aux préconisations de la Charte de l'Enseignement Spécialisé, le Conservatoire a vocation à contribuer à la politique d'éducation artistique de l'Education Nationale avec laquelle il propose plusieurs dispositifs : des Classes à Horaires Aménagés (Primaire et Collège en Musique et en Danse), des aménagements horaires en Théâtre et en Danse ainsi que des Orchestres à l'Ecole dès le CE2.

Ces filières doivent être considérées comme un atout pour les enfants : facteur d'épanouissement, d'ouverture d'esprit, d'équilibre et de construction de la personnalité plutôt que comme une orientation prématurée dans une filière artistique à vocation professionnelle.

Il développe parallèlement une politique de sensibilisation à la musique en milieu scolaire grâce à l'intervention de "dumistes" dans les écoles.

Les enseignements

Le Conservatoire est accessible aux enfants dès l'âge de 5 ans pour l'éveil, aux adolescents et aux adultes (sous certaines conditions).

Il propose plusieurs parcours à ses élèves : éveil et initiation, parcours diplômants jusqu'au 3^{ème} cycle à orientation professionnelle en Musique, Danse et Théâtre et parcours spécifiques (ateliers, accompagnements de groupes...) permettant de développer et de soutenir la pratique amateur.

Les parcours diplômants, en musique et en danse, peuvent également être suivis dans le cadre des "Classes à horaires aménagés" (CHAM – CHAV – CHAD).

Cycle Eveil – Initiation

Ce cycle propose aux enfants de 5 et 6 ans une "découverte" de la musique et de la danse encadrée par deux enseignantes spécialisées.

Axé sur la construction du désir de l'enfant, il fait partie du programme d'Education artistique du conservatoire et peut donner lieu à des restitutions publiques.

Ecoute, activités corporelles, vocales et même instrumentales permettent d'affiner les perceptions et la sensibilité, de développer l'expression, de mettre en place des repères et de favoriser les conditions d'accès à une pratique musicale ou dansée.

La phase "Initiation" permet d'accéder à un choix de pratique instrumentale.

<p>Entrée : à partir de 5 ans au 31/12 de l'année en cours Entrée possible en cours de cycle pour les enfants de 5 et 6 ans</p>
<p>Durée : 1 à 3 ans</p>
<p>Volume hebdomadaire de cours : 1 à 3 heures</p> <p><i>Eveil</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 🌀 Eveil pluridisciplinaire (musique et danse) 🌀 Pratique collective : chorale (facultatif) 🌀 Pas de pratique instrumentale <p><i>Initiation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 🌀 Initiation pluridisciplinaire (musique et danse) 🌀 Pratique collective : chorale (facultatif) 🌀 Ateliers de Découverte Instrumentale ou possibilité d'Enseignement Instrumental individuel en fonction des places disponibles
<p>Evaluation : continue non formalisée, livret de l'élève</p>

Musique

1^{er} Cycle

D'une durée de 3 à 5 ans, pour tenir compte de la maturité et des rythmes différents l'acquisition, il se présente sous la forme d'un enseignement global comprenant pratique instrumentale, formation musicale et pratique collective (vocale ou instrumentale).

Il privilégie l'approche sensorielle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation et permet d'accéder aux fondamentaux de la pratique individuelle et collective accompagnées.

Les repères d'écoute et de vocabulaire musical sont adaptés à l'âge des élèves.

Ce cycle fait l'objet d'une évaluation continue et d'une évaluation terminale pour l'obtention du **Certificat de Fin de 1^{er} Cycle**.

CURSUS DIPLOMANT Certificat de Fin de 1^{er} Cycle
Entrée : Eveil ou Initiation préalable non obligatoire
Durée : 3 à 5 ans après une phase d'orientation d'un an pouvant donner lieu, le cas échéant, à une proposition de réorientation pour les disciplines vocales et instrumentales
Volume hebdomadaire de cours : 3 à 5 heures <ul style="list-style-type: none"> 🌀 Formation Musicale (1h à 1h30 suivant le niveau) 🌀 Enseignement individuel (vocal ou instrumental) : 30 minutes/hebdomadaire Pour la mise en œuvre de leurs démarches pédagogiques, les enseignants peuvent être amenés, régulièrement ou ponctuellement, à regrouper 2 ou 3 élèves sur 1h ou 1h30 <ul style="list-style-type: none"> 🌀 Pratique collective vocale et/ou instrumentale obligatoire dès la 1^{ère} année et pour toute la durée du cycle
Evaluation comprenant à valeur égale <ul style="list-style-type: none"> 🌀 Dossier pédagogique et artistique de l'élève <ul style="list-style-type: none"> ➤ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc....) ➤ une évaluation continue (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale, Pratique collective) 🌀 Examen terminal (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale)
Diplôme : Certificat de Fin de 1^{er} Cycle comprenant <ul style="list-style-type: none"> 🌀 Module de Formation Musicale 🌀 Module de discipline instrumentale ou vocale 🌀 Module de Pratique collective correspondant à la discipline principale

2^{ème} Cycle

Toujours dans le cadre d'un enseignement global comprenant pratique individuelle, formation musicale et pratique collective, ce cycle est celui de l'approfondissement des acquisitions du 1er Cycle afin de permettre l'accès à une pratique musicale relativement autonome par l'acquisition de bonnes compétences instrumentales associées à la compréhension du langage musical et des repères culturels qui y sont attachés.

Toutes les esthétiques (musique occidentale, musiques du monde, répertoire contemporain, etc...) auront leur place pour une ouverture musicale et culturelle le plus large possible en référence, également, aux autres domaines artistiques (danse, théâtre, arts plastiques, littérature...)

Des mises en situations musicales diversifiées, notamment par le biais des pratiques d'ensemble, enrichiront cet apprentissage.

En fonction de leur projet, les élèves qui le souhaitent peuvent compléter leur formation avec des disciplines optionnelles.

D'une durée de 3 à 5 ans, ce cycle comprend une évaluation continue et une évaluation terminale pour l'obtention **du Brevet de Fin de 2^{ème} Cycle**.

CURSUS DIPLOMANT personnalisable avec des modules complémentaires
<p>Entrée</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Directe après validation du 1er Cycle ☉ Test de niveau pour les autres élèves (FM/Instrument)
<p>Durée : 3 à 5 ans</p>
<p>Volume hebdomadaire de cours : 4 à 7 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Formation Musicale (1h30 à 2h suivant le niveau) ☉ Enseignement individuel (vocal ou instrumental) : 45 minutes <p>Pour la mise en œuvre de leurs démarches pédagogiques, les enseignants peuvent être amenés, régulièrement ou ponctuellement, à regrouper 2 ou 3 élèves sur 1h30 ou 2h15</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Pratique collective obligatoire dans la discipline principale pour toute la durée du cycle (sur l'ensemble de l'année ou sous forme de modules)
<p>Evaluation comprenant à valeur égale</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Dossier pédagogique et artistique de l'élève <ul style="list-style-type: none"> ➤ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc....) ➤ une évaluation continue (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale, Pratique collective, Musique de chambre) ☉ Examen terminal (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale, pratique collective ou Musique de chambre)
<p>Diplôme : Brevet de Cycle 2 comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Module de Formation Musicale ☉ Module de discipline instrumentale ou vocale ☉ Module de Pratique collective correspondant à la discipline principale

Parcours personnalisé de formation

Après validation du 1^{er} cycle et un niveau Cycle II 2^{ème} année en formation musicale les élèves qui ne souhaitent pas poursuivre dans le cadre des cursus diplômants peuvent accéder à un "Parcours personnalisé de formation".

Cette possibilité de choix d'une formation répondant mieux au désir de l'élève peut être un facteur important de maintien de la motivation dans une période (scolaire, étudiante ou professionnelle) où les sollicitations sont trop nombreuses et prenantes pour assumer un cursus diplômant.

D'une durée de 2 ans maximum, ce parcours permet de poursuivre les apprentissages dans un cadre plus souple basé sur le "projet" de l'élève et formalisé par un contrat fixant les contenus de la formation.

Ce parcours n'est pas diplômant mais fait l'objet d'une attestation validant les enseignements suivis.

Pour les élèves qui en expriment le désir, des passerelles sont possibles afin de réintégrer le cursus en fonction du niveau atteint et sur avis de l'équipe pédagogique.

PARCOURS PERSONNALISE DE FORMATION SUR CONTRAT
<p>Entrée</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Validation du Cycle I et un niveau Cycle II.2 en Formation Musicale ☉ Sur étude de dossier et/ou test de niveau pour les autres élèves ☉ Sur avis du conseil pédagogique
<p>Durée : 2 ans maximum avec période probatoire d'un trimestre</p> <p>Cycle unique sur projet comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Enseignement instrumental ou vocal <ul style="list-style-type: none"> · 30 minutes pour les élèves ayant un niveau de 2d Cycle · 45 minutes pour les élèves ayant un niveau de 3ème Cycle <p>Pour la mise en œuvre de leurs démarches pédagogiques, les enseignants peuvent être amenés, régulièrement ou ponctuellement, à regrouper 2 ou 3 élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Pratique collective ☉ Formation Musicale pour les élèves <u>n'ayant pas validé la 2ème année du Cycle 2</u> <p>Les objectifs, les éventuels modules complémentaires et le volume hebdomadaire de</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Cours seront définis lors de l'établissement du contrat
<p>Evaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Dossier pédagogique et artistique de l'élève <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc....) ➤ Une évaluation continue dans les différents enseignements suivis
<p>Attestation validant les enseignements suivis</p>

3^{ème} Cycle

3^{ème} Cycle de pratique amateur délivrant le Certificat d'Etudes Musicales, (CEM)

D'une durée de 2 à 4 ans, il doit permettre à l'élève de conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, d'approfondir les compétences acquises et d'enrichir sa pratique par des démarches les plus ouvertes possibles (nouvelles esthétiques, invention, composition...).

Il regroupe donc des disciplines obligatoires et optionnelles sous forme de cours réguliers, modules complémentaires, stages, etc... sur un volume horaire minimum de 300h au cours du cycle.

Ce cursus doit être composé d'un ensemble cohérent de modules, défini en concertation entre l'équipe pédagogique et l'élève, s'adaptant ainsi à son projet personnel et correspondant au mieux à ce stade de son développement artistique.

L'obtention du CEM valide un excellent niveau artistique attestant d'une réelle capacité à s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur.

FORMATION A LA PRATIQUE AMATEUR CURSUS DIPLOMANT EN MODULES CAPITALISABLES
<p>Entrée</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Validation du Brevet de Cycle 2 ☞ Test de niveau pour les autres élèves (FM/Instrument)
<p>Durée : 2 à 4 ans</p>
<p>Volume horaire total sur le cycle : 300 heures minimum d'enseignements pouvant être regroupés en modules et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Formation Musicale (sous forme de modules) ☞ Enseignement individuel (vocal ou instrumental) : 1h ☞ Pratique collective obligatoire dans la discipline principale pour toute la durée du cycle : Musique de chambre ou pratique collective en grand ensemble ☞ Enseignements complémentaires au choix et facultatif
<p>Evaluation avec des coefficients</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Dossier pédagogique et artistique de l'élève <ul style="list-style-type: none"> ➤ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc....) ➤ une évaluation continue (Culture Musicale, discipline instrumentale ou vocale, Pratique collective) ☞ Examen terminal <ul style="list-style-type: none"> ➤ Concert de programme libre attestant d'un niveau instrumental en soliste et en ensemble ou vocal significatif du 3^{ème} cycle et permettant d'évaluer, dans sa globalité, la capacité de l'élève à se projeter dans une pratique amateur autonome ➤ Formation musicale <p>Les enseignements complémentaires pourront faire l'objet, le cas échéant, d'un examen terminal.</p>
<p>Diplôme : Certificat d'Etudes Musicales comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ UV d'Instrument ☞ UV de Formation Musicale (sous formes de modules : 3 modules minimum) ☞ UV de Pratique collective de Musique de chambre sous forme de concert (validée lors d'une prestation par le conseil pédagogique) <p>Choix de la dominante : instrument/ voix ou Formation Musicale Sur avis du conseil pédagogique</p>

3^{ème} Cycle Spécialisé délivrant le Diplôme National d'Etudes Musicales - DNEM

Ce cycle s'adresse à des étudiants souhaitant s'engager dans une formation préparant aux métiers de la musique.

Les exigences du Cycle spécialisé correspondent aux perspectives d'une orientation professionnelle et visent à l'approfondissement de la technique instrumentale, de la culture musicale et de la connaissance d'un large répertoire individuel ou collectif.

Les étudiants accèdent sur concours d'entrée à ce Cycle Spécialisé qui est destiné à approfondir leur motivation et leurs aptitudes ainsi que leur capacité à suivre un enseignement supérieur (Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique, Pôles supérieurs, Centres de Formation au Diplôme d'Etat, etc...).

Sur une durée de 2 à 4 ans, il comprend, autour de la discipline dominante choisie par l'étudiant, d'autres matières obligatoires et optionnelles.

Cette formation représente un volume horaire minimum de 600h réparties en cours, modules complémentaires, master-classes, stages, ateliers, etc... permettant d'accéder à une culture musicale et une pratique artistique confirmées.

Elle suppose un investissement important dans le travail instrumental ou vocal personnel et une pratique engagée de musique de chambre et d'orchestre ou grand ensemble dirigé.

Tout au long de l'année, les étudiants participent à des concerts afin de se préparer à leur futur métier de musicien.

CYCLE SPECIALISE
<p>Entrée</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Sur concours d'entrée avec épreuve imposée <p>Le concours d'entrée se compose d'une épreuve instrumentale, Une épreuve de formation musicale mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat et d'un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'engager dans ce cursus d'orientation professionnelle, tant sur le plan de la disponibilité horaire que de la motivation</p>
<p>Durée : 2 à 4 ans</p>
<p>Volume horaire total sur le cycle : 600 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Choix d'une dominante (1h) ☞ Elaboration d'un Projet personnel (heures à définir accompagnement) ☞ Pratique collective obligatoire dans la discipline principale pour toute la durée du cycle : dirigée ou non dirigée ☞ Enseignements complémentaires au choix (facultatif) ☞ Suivi de stages, master-classes, formations extérieures
<p>Evaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Dossier pédagogique et artistique comprenant <ul style="list-style-type: none"> ➤ définition du parcours de formation ➤ une évaluation continue dans tous les enseignements suivis ➤ la participation aux projets ☞ Examen terminal des enseignements suivis pour validation des différentes UV
<p>Diplôme : Diplôme National d'Etudes Musicales comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ UV de discipline instrumentale ou vocale ☞ UV de Pratique collective dirigée ou non dirigée (validée en évaluation continue) ☞ UV de Projet Personnel ☞ UV de Culture Musicale ☞ UV complémentaire (au choix) facultatif

Exemple domaine musique traditionnelle :

- a) Module principal : pratique instrumentale ou vocale, individuelle et collective
 - Interprétation du répertoire de l'instrument, relatif à l'aire culturelle choisie par l'élève
 - Variation, improvisation
 - Le cas échéant, techniques vocales spécifiques
- b) Module associé :
 - Interprétation du répertoire d'une seconde aire culturelle, proche de celle pratiquée dans le module principal
 - Interprétation d'autres répertoires, ou pratique d'un autre instrument
- c) Module complémentaire : formation musicale et culture
 - Connaissance des sources patrimoniales et des formes de notation
 - Collectage, travaux d'écoute, analyse, histoire et esthétique
 - Arrangement, création

Extrait du SNOP

4.4 – Évaluation et conditions d'obtention du diplôme national d'études de musique

L'évaluation globale de l'élève associe l'évaluation continue, placée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, et l'évaluation terminale sur épreuve.

Tous les enseignements font l'objet d'une évaluation continue. Le module principal de la discipline comprend nécessairement une évaluation terminale sur épreuve. Les évaluations sont notées sur vingt.

Les notes de l'évaluation continue sont attribuées par la direction de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique.

Seuls les candidats ayant validé chaque module par le contrôle continu peuvent se présenter à l'épreuve d'évaluation terminale. Le module est validé par une note minimale de 10/20.

Le diplôme national d'études de musique est délivré aux candidats ayant obtenu la note minimale de 10/20 à l'évaluation terminale.

L'intitulé du diplôme précise la discipline principale choisie par le candidat ; il est complété le cas échéant par le domaine et l'option.

L'épreuve d'évaluation terminale du module principal consiste en une présentation devant jury de l'activité relevant de la discipline, et le cas échéant du domaine et de l'option : interprétation, production de travaux, etc.

À titre indicatif, pour les instrumentistes, le programme d'une durée de 20 à 25 minutes comporte des œuvres de styles différents, incluant une œuvre faisant appel à des techniques de composition et d'écriture contemporaine.

Les épreuves sont publiques.

Synthèse Musique :

Le cursus complet de formation du musicien est structuré en trois cycles. Il peut être précédé d'un cycle d'éveil (à partir de l'âge de 5 ans) et/ou d'initiation (à partir de 6 ans). L'enseignement s'articule autour de la pratique d'un instrument, de la formation musicale (enseignement théorique) et la pratique collective (vocale ou ensemble instrumentaux).

Le premier cycle (à partir de 7 ans) dure entre 3 et 5 ans, il constitue un tronc commun généraliste, non esthétiques, permettant ultérieurement des choix individuels de pratiques plus ciblés et plus spécialisés. Les contenus et démarches de ce cycle privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation. Ils donnent les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge des élèves. La place faite à la globalité des démarches et à l'évaluation continue est essentielle.

Comme première expérience d'une pratique musicale personnelle, il fait l'objet d'une attestation délivrée par le conservatoire.

Règlement des Etudes

Le deuxième cycle peut durer de 3 à 5 ans, il consolide et élargit les acquis, et permet à l'élève de viser une autonomie dans sa pratique, en se constituant un répertoire et en développant une attitude curieuse et inventive par rapport au phénomène musical dans son ensemble.

Un brevet d'études musicales peut être délivré à l'issue de ce cycle par le Conservatoire.

Le troisième cycle amateur peut durer de 2 à 4 ans, il permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, en vue de conduire de manière autonome un projet artistique riche et structuré.

Composé d'un ensemble cohérent de modules suivant un cahier des charges défini en concertation entre l'établissement et l'élève, le cursus saura s'adapter aux besoins de l'élève à ce stade de son développement.

Le Conservatoire peut délivrer **un certificat d'études musicales à l'issue de ce cycle**.

Le troisième cycle Spécialisé d'une durée de 2 à 4 ans, il comprend, autour de la discipline dominante choisie par l'étudiant, d'autres matières obligatoires et optionnelles.

Cette formation représente un volume horaire minimum de 600h réparties en cours, modules complémentaires, master-classes, stages, ateliers, etc... permettant d'accéder à une culture musicale et une pratique artistique confirmées.

Elle suppose un investissement important dans le travail instrumental ou vocal personnel et une pratique engagée de musique de chambre et d'orchestre ou grand ensemble dirigé.

Tout au long de l'année, les étudiants participent à des concerts afin de se préparer à leur futur métier de musicien.

L'accès à ce parcours de formation soutenue, accessible après le deuxième cycle ou en cours de troisième cycle, est soumis à une procédure d'admission permettant d'évaluer la motivation et les capacités des élèves intéressés.

Il doit permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant. Il dispense un enseignement portant sur une discipline principale ainsi que sur des pratiques complémentaires permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique artistique et une culture musicale confirmées.

Ce cycle conduit **au diplôme national d'études musicales**, qui fait l'objet de textes réglementaires spécifiques. Son organisation pédagogique répond au référentiel de compétences prévu par arrêté. Le diplôme national valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée. Il sanctionne un parcours d'étude ayant permis d'acquérir différentes compétences regroupées en modules, et décrites dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique.

Le diplôme national d'études musicales permet à ses titulaires d'envisager la poursuite d'études musicales au niveau supérieur.

Les épreuves finales sont sanctionnées par un jury extérieur choisi dans une liste établie par le Ministère de la Culture.

Perfectionnement post-CEM ou post-DN

Les étudiants ayant validé le CEM ou le DN ont la possibilité de suivre ce cycle (1 ou 2 ans) afin de se préparer à l'entrée dans un CNSM ou une école supérieure.

La discipline dominante est obligatoirement assortie de cours complémentaires, en particulier dans le domaine des pratiques collectives.

Les Pratiques collectives

Par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage et s'affirment donc comme centrales dans la vie du conservatoire.

Règlement des Etudes

Que ce soit dans le domaine des musiques "classiques" ou dans celui des musiques "actuelles", le développement des ensembles et orchestres atteste de la grande vitalité de ces pratiques collectives vocales et instrumentales qui stimulent la motivation de chacun et créent une véritable dynamique tout au long de l'année.

Jouer ou chanter en ensemble, participer à l'interprétation des répertoires d'hier et d'aujourd'hui, savoir se fondre ou s'affirmer au sein d'un groupe, apprendre à travers les autres, partager le plaisir de rendre la musique vivante sur scène constituent une expérience forte et indispensable, une aventure humaine autant que musicale.

Danse

Le Conservatoire Henri TOMASI dispense un enseignement en

- Danse Classique
- Danse Contemporaine
- Danse Jazz

Cycle Eveil – Initiation

Ce cycle propose aux enfants de 5 et 6 ans une "découverte" de la musique et de la danse encadrée par deux enseignantes spécialisées.

Axé sur la construction du désir de l'enfant, il fait partie du programme d'Education artistique du conservatoire et peut donner lieu à des restitutions publiques.

Ecoute, activités corporelles, vocales et même instrumentales permettent d'affiner les perceptions et la sensibilité, de développer l'expression, de mettre en place des repères et de favoriser les conditions d'accès à une pratique musicale ou dansée.

La phase "Initiation" permet d'accéder à un choix de pratique instrumentale.

<p>Entrée : à partir de 5 ans au 31/12 de l'année en cours Entrée possible en cours de cycle pour les enfants de 5 et 6 ans</p>
<p>Durée : 1 à 3 ans</p>
<p>Volume hebdomadaire de cours : 1 à 3 heures</p> <p>Eveil</p> <ul style="list-style-type: none"> 🌀 Eveil pluridisciplinaire (musique et danse) 🌀 Pratique collective : chorale (facultatif) 🌀 Pas de pratique instrumentale <p>Initiation</p> <ul style="list-style-type: none"> 🌀 Initiation pluridisciplinaire (musique et danse) 🌀 Pratique collective : chorale (facultatif) 🌀 Ateliers de Découverte Instrumentale ou possibilité d'Enseignement Instrumental individuel en fonction des places disponibles
<p>Evaluation : continue non formalisée, livret de l'élève</p>

Initiation 2

<p>Entrée : à partir de 7 ans Cycle Eveil ou Initiation</p>
<p>Durée : 1 an</p>
<p>Volume hebdomadaire de cours : 1 heure + 45mn FMD</p> <ul style="list-style-type: none"> 🌀 Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité 🌀 Travail sensoriel 🌀 Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse
<p>Evaluation : continue non formalisée, livret de l'élève</p>

A partir de 8 ans, les élèves suivent un cursus organisé en 3 cycles.

Ce cursus est en cohérence avec le Schéma d'Orientation du Ministère de la Culture.

Toutes les classes de danse se produisent régulièrement tout au long de l'année : restitutions du travail des classes, spectacles thématiques, réalisations avec des chorégraphes invités, projets transversaux musique-danse-théâtre, etc...

1^{er} Cycle

D'une durée de 3 à 5 ans, il est destiné à approfondir la structuration corporelle et à acquérir les éléments techniques de base.

Les cours hebdomadaires sont complétés par la participation à des ateliers ponctuels, spectacles, rencontres avec des artistes chorégraphiques, etc...

Ce cycle fait l'objet d'une évaluation continue et d'une évaluation terminale de fin de cycle.

CURSUS DIPLOMANT Certificat de Fin de 1^{er} Cycle
Entrée : A partir de 8 ans Eveil ou Initiation préalable non obligatoire
Durée : 3 à 5 ans après une phase d'orientation d'un an pouvant donner lieu, le cas échéant, à une proposition de réorientation
Volume hebdomadaire de cours : 3h30 à 7 heures <ul style="list-style-type: none"> 🎵 Formation Musicale du Danseur (1h) 🎵 Pratique chorégraphique : <ul style="list-style-type: none"> ➤ cours technique de la dominante (de 2h30 à 3h) ➤ cours complémentaire facultatif 1h30 ➤ Atelier de composition facultatif
Evaluation comprenant à valeur égale <ul style="list-style-type: none"> 🎵 Dossier pédagogique et artistique de l'élève <ul style="list-style-type: none"> ➤ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc....) ➤ une évaluation continue (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale, Pratique collective) ➤ une évaluation intra cycle à la fin de la 2^{ème} année 🎵 Examen terminal <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de classe ➤ Une variation imposée du ministère de la culture (année au choix) ➤ Une composition en groupe ou improvisation (durée max. 2,30 mn)
Diplôme : Certificat de Fin de 1^{er} Cycle comprenant <ul style="list-style-type: none"> 🎵 Module de Formation Musicale du Danseur (évaluation continue) 🎵 Module de Pratique chorégraphique dominante (examen terminal)

2^{ème} Cycle

D'une durée de 3 à 5 ans, Il consiste en un approfondissement des acquis et permet l'approche des répertoires, de l'improvisation, de la composition.

Il comprend une discipline dominante et une complémentaire sur avis de l'équipe pédagogique.

Cet enseignement représente un volume horaire de 5h30 à 12h00 hebdomadaires.

Les projets de l'année peuvent donner lieu à des ateliers avec des intervenants extérieurs, des artistes chorégraphiques.

L'évaluation continue est complétée par l'évaluation terminale de fin de cycle.

CURSUS DIPLOMANT personnalisable avec des modules complémentaires
Entrée : <ul style="list-style-type: none"> ☉ Directe après la validation du 1^{er} cycle ☉ Test de niveau pour les autres élèves
Durée : 3 à 5 ans
Volume hebdomadaire de cours : 5h30 à 12h <ul style="list-style-type: none"> ☉ Formation Musicale du Danseur (1h) ☉ Discipline Dominante : 3h à 4h30 selon le niveau ☉ Discipline complémentaire : 1h30 obligatoire
Evaluation comprenant à valeur égale <ul style="list-style-type: none"> ☉ Dossier pédagogique et artistique de l'élève <ul style="list-style-type: none"> ➤ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, concerts, auditions, projets de classe, etc....) ➤ une évaluation continue (Formation Musicale, discipline instrumentale ou vocale, Pratique collective) ➤ une évaluation intra cycle à la fin de la 2^{ème} année ☉ Examen terminal <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de classe ➤ Une variation imposée du ministère de la culture (année au choix) ➤ Une composition en groupe ou improvisation (durée max. 2,30 mn)
Diplôme : Brevet de Cycle 2 comprenant <ul style="list-style-type: none"> ☉ Module de Formation Musicale du Danseur (évaluation continue) ☉ Module de Pratique chorégraphique dominante (examen terminal)

3^{ème} Cycle

3^{ème} Cycle délivrant le Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)

Ce cycle propose un enseignement au choix de danse classique ou contemporaine ou jazz avec la possibilité, pour ceux qui le souhaitent de pratiquer deux disciplines.

D'une durée de 2 à 3 ans, il doit permettre de développer l'autonomie des élèves dans leur appropriation des langages chorégraphiques.

Il représente un volume horaire de 6h30 à 12 heures hebdomadaires auxquelles s'ajoutent des ateliers avec des intervenants extérieurs en fonction des projets de l'année, des rencontres avec des artistes chorégraphiques et la participation à des spectacles.

Il fait l'objet d'une évaluation continue et d'une évaluation terminale pour l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)

FORMATION A LA PRATIQUE AMATEUR CERTIFICAT D' ETUDE CHOREGRAPHIQUE
<p>Entrée</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Directe après la validation du BEC 2^{ème} cycle ☉ Test de niveau pour les autres élèves
<p>Durée : 2 à 3 ans</p>
<p>Volume horaire total sur le cycle : 300 heures minimum d'enseignements pouvant être regroupés en modules et comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Pratique chorégraphique (12 à 16h hebdomadaires) <ul style="list-style-type: none"> ➤ cours techniques dans la discipline principale : 4h30 hebdomadaires ➤ cours techniques dans la discipline secondaire : 1h30 hebdomadaire ☉ Ateliers (culture chorégraphique, anatomie, AFCMD, etc....) ☉ Formation musicale du Danseur ☉ Enseignements complémentaires au choix <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi de stages, master-classes, formations extérieures
<p>Evaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ Dossier pédagogique et artistique comprenant <ul style="list-style-type: none"> ➤ définition du parcours de formation ➤ une évaluation continue dans tous les enseignements suivis ➤ une évaluation intra cycle à la fin de la 2^{ème} année ➤ la participation aux projets Examen terminal Examen terminal <ul style="list-style-type: none"> ➤ Variation imposée ➤ Variation libre ➤ Travail collectif ➤ Projet personnel collectif ou individuel ➤ Entretien avec le jury et présentation orale du projet <p>Les enseignements complémentaires aux choix (facultatif)</p>
<p>Diplôme : Certificat d'Etudes Chorégraphiques comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> ☉ UV technique de la discipline dominante ☉ UV de Projet Personnel ☉ UV complémentaire (au choix) <p>3 UV doivent être validés pour l'obtention du CEC</p>

3^{ème} Cycle Spécialisé délivrant le Diplôme National Danse (DN)

D'une durée de 3 à 5 ans, il constitue une spécialisation dans l'une des trois disciplines tout en poursuivant l'apprentissage d'une ou plusieurs autres disciplines de danse.

Il a pour objectif l'accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle ainsi qu'une réelle autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'interprétation.

Il comprend également développement de la virtuosité, approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique, pratique des répertoires, expérience de la création et de la pratique scénique.

Il représente un volume horaire de 12 à 16 heures hebdomadaires auxquelles s'ajoutent des ateliers avec des intervenants extérieurs, master-classes, rencontres avec des artistes chorégraphiques, participation à des spectacles.

CYCLE SPECIALISE
<p>Entrée</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Sur concours après validation du Cycle 2 ou du CEC <p>Le concours d'entrée se compose d'une épreuve technique et d'un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'engager dans ce cursus d'orientation professionnelle, tant sur le plan de la disponibilité horaire que de la motivation</p>
<p>Durée : 3 à 5 ans</p>
<p>Volume horaire total sur le cycle : 1020 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Pratique chorégraphique (10 hebdomadaires) <ul style="list-style-type: none"> ➤ cours techniques dans la discipline principale ➤ cours techniques dans la discipline secondaire ➤ atelier chorégraphique ➤ improvisation / composition, répertoire ☞ Cours théoriques et pratiques <ul style="list-style-type: none"> ➤ culture chorégraphique ➤ culture musicale ➤ anatomie ➤ AFCMD ☞ Enseignements complémentaires au choix <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi de stages, master-classes, formations extérieures
<p>Evaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Dossier pédagogique et artistique comprenant <ul style="list-style-type: none"> ➤ définition du parcours de formation ➤ une évaluation continue dans tous les enseignements suivis ➤ la participation aux projets ☞ Examen terminal des enseignements suivis pour validation des différentes UV
<p>Diplôme : Diplôme d'Etudes Chorégraphiques comprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ UV de discipline dominante (variation imposée, variation libre et travail collectif) ☞ UV de discipline complémentaire (variation imposée ou variation libre) ☞ UV de Formation Musicale du Danseur ☞ UV de Culture Chorégraphique/ histoire de la danse ☞ UV anatomie ☞ UV de Projet Personnel ☞ UV complémentaire (au choix) <p>5 UV doivent être validées pour l'obtention du DN</p>

Extrait SNOP BO septembre 2023

« 3.2.5 – Le cycle menant au diplôme national d'études de danse
Dans tous les cas, les choix se font en lien étroit avec l'équipe pédagogique afin que celle-ci puisse orienter au mieux l'élève et l'accompagner dans son parcours.

Cycle menant au diplôme national d'études de danse (DNED)

Le cycle menant au diplôme national fait l'objet d'une évaluation continue selon un rythme fixé par l'établissement qui conduit chaque année à au moins deux appréciations : l'une portant sur la pratique dansée, l'autre sur les humanités chorégraphiques.

Les musiciens accompagnateurs sont pleinement associés à l'évaluation continue.

Les résultats de l'évaluation continue annuelle sont pris en compte pour décider le passage ou non dans l'année suivante du cycle. Pour la dernière année du cycle, les évaluations sont converties en note et portent sur cinq matières affectées de coefficients pouvant différer selon l'option choisie conformément aux préconisations du Schéma d'orientation Pédagogique du Ministère de la Culture »

Les élèves peuvent se présenter jusqu'à trois fois aux épreuves terminales du DNED. Dans cette limite, rien ne s'oppose à ce qu'un élève change d'option d'une année sur l'autre ni que le DNED soit décerné à un même élève dans les deux options.

Synthèse danse

Le premier cycle (à partir de 8 ans) dure entre 3 et 5 ans, il permet l'acquisition des bases techniques spécifiques à la discipline de danse choisie. Il est le lieu de l'éclosion de l'expression artistique et de la découverte d'une culture chorégraphique à travers les œuvres. Le volume horaire hebdomadaire varie 4h30 à 6h / semaine.

Le deuxième cycle qui peut durer également entre 3 et 5 ans, il permet à l'élève de s'approprier la danse comme langage artistique et approfondit ses connaissances des arts et de la culture chorégraphique en particulier. Le volume horaire hebdomadaire varie de 4h30 à 8h par semaine.

Le troisième cycle amateur conduit au Certificat d'études chorégraphiques (CEC) et varie de 6h à 12h par semaine. Il favorise et accompagne le projet artistique personnel de l'élève. Il amène à une consolidation des acquis techniques et à une autonomie artistique.

Le troisième cycle spécialisé conduit au Diplôme National D'études Chorégraphique.

Ce cycle vise à l'acquisition de connaissances et compétences couvrant l'activité chorégraphique dans sa globalité en vue d'une validation du diplôme national d'études de danse dans deux options distinctes : Interprétation chorégraphique et Humanités chorégraphiques.

Le diplôme national valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée. Il sanctionne un parcours d'étude ayant permis d'acquérir différentes compétences regroupées en modules, et décrites dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique.

Le diplôme national d'études chorégraphique permet à ses titulaires d'envisager la poursuite d'études chorégraphiques au niveau supérieur.

Les épreuves finales sont sanctionnées par un jury extérieur choisi dans une liste établie par le Ministère de la Culture.

Art dramatique

La spécialité Art dramatique, mise en place à la rentrée 2012, a fait l'objet jusqu'à présent d'un enseignement sous forme d'ateliers.

Initiation pour les 10 – 15 ans (1h30 à 2h hebdomadaires)

Cet atelier s'articule autour du développement de la disponibilité corporelle et sensorielle (concentration, attention, perception, écoute de soi et des autres...) ainsi que sur la découverte et la structuration de l'espace et du temps.

Il comprend également un apprentissage du jeu théâtral avec un travail sur la voix, le geste, le masque, les objets, l'image... ainsi qu'une approche de l'écriture, individuelle et collective (en référence ou non à un répertoire)

Les travaux de l'année font l'objet d'une restitution publique.

Atelier Adultes (2h hebdomadaires)

Cet atelier permet aux adultes de s'initier au théâtre ou de développer leur pratique dans le cadre d'une formation qui comprend un cours hebdomadaire et la participation à des stages et interventions d'artistes extérieurs.

Les travaux de l'année donnent lieu à une restitution publique.

Parcours Diplômant

Ces deux cycles ont pour objectifs :

- de travailler la maîtrise de la voix à travers la diction, l'intonation, l'intention, du souffle jusqu'à la parole
- d'aborder le jeu théâtral par l'improvisation et l'exploration des répertoires (travail sur le texte, sur la langue)
- d'aborder l'enjeu collectif du jeu théâtral et les exigences du travail en groupe (attention, écoute, observation)
- de développer la présence, l'énergie, l'engagement personnel, la prise de risque
- d'acquérir les bases d'une culture théâtrale par une approche des spécificités de l'écriture et de la dramaturgie et l'ouverture aux pratiques théâtrales les plus contemporaines
- d'explorer les modes d'expression théâtrale par la rencontre avec diverses techniques : marionnette, théâtre gestuel, clown, conte...

Cette formation est complétée par des ateliers ponctuels, la participation à des stages et des interventions d'artistes extérieurs.

1^{er} Cycle : Cycle de détermination

CURSUS DIPLOMANT <i>Certificat de Fin de 1^{er} Cycle</i>
Entrée : A partir de 15 ans Eveil ou Initiation préalable non obligatoire. L'entrée du 1er cycle du parcours études se fait sur sélection qui consiste en un entretien avec l'équipe pédagogique ou bien en un examen par cette même équipe d'un dossier de candidature contenant notamment une lettre ou un texte de motivation.
Durée : 1 à 2 ans
Volume hebdomadaire de cours : de 3 à 6 heures
Evaluation comprenant à valeur égale <ul style="list-style-type: none"> ☉ Dossier pédagogique et artistique de l'élève <ul style="list-style-type: none"> ➤ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, stages, projets de classe, etc....) ➤ une évaluation continue ☉ Examen terminal <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de classe ➤ Une composition en groupe
Diplôme : Certificat de Fin de 1^{er} Cycle

Ce cycle permet une approche de l'art théâtral à travers une confrontation aux enjeux fondateurs d'un apprentissage.

Il appelle, au moyen notamment de la direction d'acteur conduite par l'enseignant :

- ☉ une identification, à partir des « désirs de théâtre » de l'élève, mais aussi à partir du dépassement des représentations les plus convenues de cet art, de l'amplitude et de la diversité des champs d'exploration et d'apprentissage ;
- ☉ une confrontation aux exigences du travail en groupe, à l'enjeu collectif du jeu dramatique ;
- ☉ une compréhension des exigences du « corps » théâtral – voix, corps dans l'espace – puis, une première approche du « jeu avec », du regard, de l'écoute, de l'adresse à l'autre ;
- ☉ une mise en enjeu de la prise de parole, individuelle (à commencer par la lecture) et collective (y compris à travers le travail de chœur) ; l'approche du texte théâtral, l'appropriation par la mémoire.

2^{ème} Cycle : L'enseignement des bases (1 à 2 ans)

CURSUS DIPLOMANT <i>Certificat de Fin de 2nd Cycle</i>
Entrée : A partir de 16 ans Après validation du 1 ^{er} cycle
Durée : 1 à 3 ans
Volume hebdomadaire de cours : de 4 à 8 heures <ul style="list-style-type: none"> ☞ un cours complémentaire obligatoire de technique vocale.
Evaluation comprenant à valeur égale <ul style="list-style-type: none"> ☞ Dossier pédagogique et artistique de l'élève <ul style="list-style-type: none"> ➤ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, stages, projets de classe, etc....) ➤ une évaluation continue ☞ Examen terminal <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de classe ➤ Une composition en groupe ➤ Présentation de classe ➤ Enseignement complémentaire (technique vocale ou expression corporelle)
Diplôme : Certificat de Fin de 2^e Cycle

Le 2e cycle est celui de l'enseignement des bases. L'enseignement s'organise à partir de quatre enjeux principaux :

1. Acquérir et entretenir une disponibilité corporelle et vocale par un travail régulier
2. Aborder le jeu théâtral
3. Acquérir les bases d'une culture théâtrale
4. Explorer diverses techniques ou disciplines complémentaires et aborder les autres arts

Ces deux cycles font l'objet d'une évaluation continue et de restitutions publiques des travaux de l'année.

3^{ème} Cycle : Cycle d'Approfondissement des Acquis

PARCOURS AMATEUR Certificat de Fin de 3^{ème} Cycle
Entrée : A partir de 17 ans Après validation du 2 ^e cycle
Durée : 1 à 2 ans
Volume hebdomadaire de cours : de 6 à 12 heures
Evaluation comprenant à valeur égale <ul style="list-style-type: none"> ☞ Dossier pédagogique et artistique de l'élève <ul style="list-style-type: none"> ➤ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, stages, projets de classe, etc....) ➤ une évaluation continue ☞ Examen terminal <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de classe ➤ Une composition en groupe ➤ Enseignement complémentaire (technique vocale ou expression corporelle) ➤ Mise en scène et interprétation
Diplôme : Certificat de Fin d'étude théâtrale

D'une durée de 2 à 3 ans, il conduit au Certificat d'Etudes d'Art Dramatique (CEAT) et comprend travail d'interprétation, approfondissement de la culture théâtrale, travail vocal et corporel, ateliers d'écriture, approche d'esthétiques et techniques d'expression diversifiées, etc... Cette formation est complétée par des ateliers ponctuels, interventions d'artistes, stages et master-classes, etc... Elle comprend une évaluation continue et un examen terminal.

Les classes de théâtre sont amenées à participer à des projets transversaux musique-danse théâtre.

Le 3^e cycle propose un approfondissement des acquis. L'enseignement s'organise à partir de quatre enjeux principaux :

1. Poursuivre l'entraînement corporel et vocal par une pratique régulière
2. Privilégier le travail d'interprétation
3. Approfondir la culture théâtrale
4. Renforcer l'acquisition ou la maîtrise d'outils théâtraux

Le 3^e cycle inclut la pratique périodique d'ateliers, pour lesquels il est fait appel à des intervenants extérieurs, en partenariat, entre autres, avec les lieux de création et de diffusion locaux et les artistes, les équipes artistiques de la région, débouchant ou non sur une présentation publique.

Au cours de ce cycle, les projets d'élèves, individuels et par groupes, sont encouragés et accompagnés, dès lors qu'ils s'inscrivent opportunément dans le déroulement des études sans s'y substituer.

3^{ème} Cycle : Spécialisé

CYCLE SPECIALISE
<p>Entrée : A partir de 17 ans Après validation du 2e cycle, sur concours d'entrée Un examen d'entrée valide l'admission dans le cycle menant au diplôme national. Cet examen permet de déterminer si les candidats possèdent un niveau équivalent à celui de la fin d'un deuxième cycle. L'examen d'entrée est organisé par un établissement ou un regroupement d'établissements. Toute demande d'entrée est adressée à l'établissement concerné. Elle est accompagnée d'un dossier récapitulatif le parcours et la motivation du candidat. L'examen d'entrée dans le cycle menant au diplôme national comporte au minimum les deux épreuves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ une épreuve d'interprétation ou de pratique théâtrale ; ➤ un entretien avec le candidat portant sur son parcours et ses motivations.
<p>Durée : 2 ans</p>
<p>Volume hebdomadaire de cours : 1056 heures à raison de 16 heures hebdomadaires au minimum, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 9 à 12 heures consacrées au travail du jeu ; ➤ 2 heures de pratique corporelle et 1 heure 30 minimum de travail vocal, qui trouvent leur prolongement au sein des cours et ateliers d'interprétation et de jeu sous forme d'échauffements et d'exercices d'entraînement ;
<p>Evaluation comprenant à valeur égale</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Dossier pédagogique et artistique de l'élève <ul style="list-style-type: none"> ➤ un contrat d'objectifs défini en commun (objectifs techniques et artistiques, assiduité, régularité du travail, stages, projets de classe, etc....) ➤ une évaluation continue ☞ Examen terminal <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de classe ➤ Une composition en groupe ➤ Enseignement complémentaire (technique vocale ou expression corporelle) ➤ Mise en scène et interprétation <p><i>L'évaluation globale de l'élève associe l'évaluation continue, placée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, et l'évaluation terminale sur épreuves devant un jury. Tous les enseignements font l'objet d'une évaluation. Seuls les candidats ayant suivi chaque enseignement peuvent se présenter aux épreuves d'évaluation terminale. Les épreuves d'évaluation terminale sont publiques, sauf l'entretien qui se déroule à huis clos.</i></p>
<p>Diplôme : Diplôme National d'étude théâtrale</p>

Ces heures peuvent être aménagées annuellement de façon à permettre une pédagogie souple qui alterne des cours réguliers et des temps de travail plus intensifs.

Des stages, ateliers, master class, confiés à des artistes ou intervenants invités, notamment par le biais de partenariats avec des lieux de création et/ou de diffusion et des équipes artistiques, complètent la formation à raison d'au moins 100 heures annuelles.

Durant le cycle, les établissements assurent également aux élèves une approche des métiers de la scène, de leur environnement juridique et économique, ainsi que de la diversité des formations qui y conduisent.

Sur proposition de l'équipe pédagogique, une autorisation de prolongation du temps de formation d'un an peut être accordée par la direction de l'établissement.

Les manifestations publiques

A tous les niveaux de leur parcours, les élèves sont mis régulièrement en situation de jeu individuel ou collectif dans le cadre des concerts organisés par le conservatoire. Ce volet de "production artistique" fait partie intégrante de leur formation.

Ils sont également amenés à participer à des rencontres avec des artistes invités, à des projets artistiques, à des concerts "hors les murs", à des projets transversaux musique-danse-théâtre : toutes ces expériences enrichissent leur pratique musicale et leur permettent, très tôt, de la partager avec d'autres.

Synthèse théâtre

À partir de 15 ans, le parcours étude s'articule en trois cycles qui peuvent conduire à la délivrance du certificat d'études théâtrales (CET, certificat d'établissement, à la fin du 3e cycle) ou du diplôme national d'études de théâtre (DNET, à la fin du cycle y menant).

Ce parcours s'organise comme suit :

- un 1er cycle, de détermination ;
- un 2e cycle, d'enseignement des bases ;
- un 3e cycle, d'approfondissement des acquis ;
- un cycle menant au diplôme national d'études de théâtre, qui permet une pratique artistique soutenue, autonome et éclairée de la spécialité.

Une limite d'âge supérieure ne saurait être uniformément fixée d'autant que la vocation de l'enseignement initial est d'être ouvert à tous, dès lors que les exigences communes de travail et de discipline sont respectées.

Pour que la dynamique collective de travail soit favorisée, les candidatures d'adolescents et de jeunes adultes sont privilégiées et l'accueil d'élèves plus âgés examiné au cas par cas. L'hétérogénéité des âges étant par ailleurs un facteur de cohésion de groupe, de richesse et de diversité, on s'efforcera de la favoriser. À l'inverse, l'hétérogénéité des motivations peut être un frein à cette dynamique.

Un autre type de parcours peut être proposé : le parcours programme, qui s'adresse à des groupes constitués, et qui peut prendre la forme, entre autres, d'un parcours personnalisé, élaboré d'un commun accord entre certains élèves et l'établissement.